

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2023 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution numéro CA23 3007 0252 concernant le projet particulier suivant :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-148

« Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de type quadruplex jumelé de 3 étages en remplacement du bâtiment incendié situé aux 11692-11696, rue Notre-Dame est, sur le lot numéro 1 093 652 du cadastre du Québec - district de Pointe-aux-Trembles. »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **11 juillet 2023** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 24 juillet 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj